CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

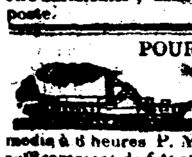

Et autres lieux intermédiaires.—

Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—6m] THOMAS RHODES.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par
14 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseilles, à vendre par
9 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur France, à vendre par
14 oct I. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
7 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York, à vendre par
25 sept T. NICOLET & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
A. ST.-GEORGES,
4 sept rue St.-Louis, No. 78.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 6 sept BENJ. BOOTH & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 31 août JULES LE BLANC.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
12 août rue Royale, No. 103.

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre
3 juillet BENJ. BOOTH & CO,

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METGE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 176, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. Lebatut.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir : deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, entre Bayou et Quartier.

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un fesant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain fesant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie ; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. J. ATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi-livre, telles que Manne en larmes, do. en sorte sèche ; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida, Blanc de Ba'eine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Campêche en poudre, sauge, Hysope, *Life ever lasting*, Loberia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absynthe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grande consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides, Succin, Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour aracher les dents et de leviers droits et courbés, Bandages, Huiles essentielles, Medecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. BONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Bourne, et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—160 boucauts de riz, en débarquement de la goëlette Kenawa, de Charleston, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
11 oct encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

J. GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraiches, première qualité.

Et aussi, Brosses en tout genre ;
Peignes d'écaille et buffle ;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie ;
Gants en castor, peau de chevreau, coton ; Tissu à mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée,
Et de plus : Un assortiment de Cheveux en tout genre.
Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

REGISTRE OFFICIEL
ET COMMERCIAL DE LA N.-ORLEANS.

CONTENANT les noms, professions et résidences de tous les chefs de familles, et des personnes d'affaires dans la ville et les faubourgs, ainsi que d'autres informations utiles.

Je prie les personnes dont les noms ont été omis, soit par cause d'absence ou changement de domicile depuis le 25 septembre dernier, de laisser leur adresse à l'imprimerie de MM. Gaux et Sollée ; et tous ceux qui désireraient également publier des avis dans l'Almanac, d'avoir la bonté de les envoyer avant le 25 de ce mois.

Prix des avis, français et anglais..........$8.
" " do. do. et espagnol. 12.
" " Dans une seule langue.......5.
Souscription au Livre.........2 50.
11 oct—7 EDOUARD A. MICHEL, éditeur.

AVIS—Ayant vendu à M. Loreilhe mes deux établissemens d'Epiceries & Groceries situés encoignure des rues Bourbon et Douane, je saisis cette occasion de recommander mon successeur aux personnes qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance.

Le magasin tenu désormais par M. Loreilhe se composera comme par le passé, des meilleurs articles arrivant sur la place, et connaissant depuis longues années M. Loreilhe, j'ose assurer qu'on n'aura jamais qu'à se louer de sa gestion.

La liquidation de mes affaires jusqu'au 30 septembre dernier, se fera par mon successeur. Les personnes qui doivent à mon ancien établissement voudront bien avoir la bonté de venir balancer leur compte le plutôt possible ; M. Loreilhe leur en donnera quittance.
9 oct—12 T. LANAVIT.

LE soussigné, successeur de M. Lanavit, ayant acheté ses deux établissemens d'épic[illegible] vins, liqueurs, &c., situés aux encoignures [illegible] Bourbon et Douane, prévient ses amis et le pub[illegible] ses magasins seront toujours assortis [illegible] Il sollicite leur confiance et offre à v[illegible] et en détail, entr'autres articles, les suiv[illegible] récemment sur la place,—savoir :

Liqueurs superfines de France, île M[illegible], Hollande, Italie, &c.,
Vins fins et ordinaires de France,
Do. de Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Ratafia de Grenoble,
Cerises à l'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Colin et sardines à l'huile,
Fruits et gelées de la Havane et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigarres de la Havane, de 1re. qualité,
Eau de fleurs d'oranger,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, langues fumées,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
Nougat et fruits cristallisés de Marseille,
Vinaigre blanc de Bordeaux, en tierçons,
Pétards chinois, et enfin un assortiment complet d'épiceries en général, pour provisions des familles et des navires.
J. E. LOREILHE,
Successeur de T. Lanavit.

N. B. Les emballages et envois en ville, se feront gratis. On a besoin dans le susdit établissement d'un jeune homme de 16 à 17 ans, bien recommandé. 9 oct—1m

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de
F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

COUVERTURES FRANCAISES 3 points de la marque de Gramier's, récemment reçues ; aussi, 4, 6, 8, 10 points, à vendre par
26 J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—*Lundi*, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Anne Desnos, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE.

Une *négresse* nommée *Angélique*, âgée de 35 à 36 ans, cuisinière et blanchisseuse et bonne domestique.

Une négresse nommée *Diana* alias *Reine*, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet—et *Polly* alias *Pauline*, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Louisa et du Craps au faubourg Cloutet, ayant mesure française soixante pieds de face à la première, sur deux cent trente six pieds de face à la seconde ; sur lequel se trouvent une maison de quatre appartements, briquetée entre poteaux, une galerie et deux cabinets, le tout couvert en bardeaux et une cuisine en planches de chalan, couverte en merrains ; et les dependances.

Le lot de terre sera vendu conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente :—L'esclave payable un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois ; et le lot de terre un tiers à six mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, *régister.*

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister de Testamens—Samedi, 2 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Mary Carroll, savoir : Le terme d'un bail de la maison No. 48, rue du Canal, en cette ville, lequel bail expirera le 31 octobre 1838, ensemble les améliorations qui ont été faites à la dite maison, les étagères, &c. &c.

Il y a dans la cour une petite cuisine et chambres à domestiques communiquant avec les appartements d'en haut, ainsi qu'avec le magasin. Le tout bien calculé pour la commodité de ceux qui occupent le magasin.

Conditions de la vente :—l'acquéreur devra payer du propriétaire du magasin, $1050 *par an*, payable par *trimestre* jusqu'à l'expiration du bail, et devra donner à l'exécuteur testamentaire bonne et suffisante caution, pour le paiement régulier de la dite somme, pendant toute la continuation du bail. La balance du prix offert pour le dit bail payable *en deux termes de 6 et 12 mois à compter du jour de la vente*, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur. La maison sera livrée à l'acquéreur le 1er. de décembre prochain. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La propriété dont le bail est ci-dessus annoncé en vente, peut être examinée, en s'adressant à l'exécuteur testamentaire, M. Duncan, No. 59, rue Bienville. 2 sept—3ps

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu devant mon bureau, une belle voiture, appartenant à la succession de feu Oliver Train.

Conditions de la vente:—90 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction.
Par ordre de la Cour,
23 oct W F C DUPLESSIS, rég.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1833.

LES actionnaires sont par le présent notifiés qu'un dividende de trois pour cent sur le montant capital en caisse, sera payé à eux ou à leurs représentants, le 1er. de novembre prochain.

D'après une résolution adoptée par le bureau, les actionnaires qui n'ont pas pris leur proportion d'actions à l'époque que la balance des actions a été souscrite, recevront un dividende additionnel de dix pour cent sur le montant des actions pris sur eux dans ce temps.
Par ordre du Bureau,
2 oct H. G. BECHTEL, secr.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, ou plutôt au bureau de la direction, un vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

EN débarquement du navire la Zilia, capitaine Lavallée, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, Royale, No. 147, et sur la Levée, vis-à vis le dit navire, savoir :

Un assortiment de 228 barriques Vins rioux des années 1822, 1825, 1827, 1828 et 1830, des 1er. Sénéc et 3ème. crus, de St. Emilion, Canon, Pomeral, Fransac ; St. Estèphe Médoc, Grave Médoc, &c., le tout ayant droit au drawback. Ainsi que 20 demi-pipes bonne Eau-de-Vie de Cognac des années 1827 et 1830, et 9 pipes do. Cognac des années 1818 et 1830. Ces Eau-de-vie ayant droit au drawback ; 4 barriques Vin blanc Bergerac 1825 ; 1 barrique Champignon sec ; 300 paniers Anizotte superfine ; 6000 Sangsues 1ère. qualité.

Il offre également à vendre d'importation antérieure, un assortiment de Vin en barriques des qualités ci-dessus désignées, ayant droit au drawback. Ainsi qu'un assortiment de Vins en caisse, blanc et rouge ; le tout à des prix raisonnables.
21 oct PRE. LAFAYE.

EN débarquement du navire Tennessee, et à vendre par le soussigné,
Bretelles en gomme élastique, à double branches,
Lucifer matches,
Pommades assorties,
Siseaux, canifs, razoirs,
Eau de Lavande, eau de Floride,
Articles en cheveux, tels que fausse-queue, tresse-tour, toupet, perruques, &c.,
Des briquets portatifs, en tout genre.
Un assortiment de jolis cols. Il entreprend la fabrication de tout genre de postiches en cheveux, tels que perruques, toupets, tours, tresses, fausse-queues.
14 oct—6 T. ROMAIN,

AVIS—Le président et le bureau du Conseil de Ville de Lafayette ont fait acquisition d'un îlet de terrains dans cette ville, situé entre les rues Washington, Plaquemine, Sixième et Prytanée, qu'ils ont approprié à l'usage d'un cimetière public. Ils ont fait entourer le dit îlet, et l'ont divisé en trois parties distinctes. Une partie pour enterrer les catholiques, une autre pour les protestants et le troisième morceau pour les gens de couleur. La terre est assez élevée pour permettre de fouiller les fosses à cinq pieds, sans rencontrer d'eau. Un fossoyeur attentif est employé pour l'usage de ces cimetières, et sera toujours prêt à se rendre aux demandes qui lui seront faites pour la fouille des fosses. Le prix des fosses est de cinq piastres pour les grandes personnes, et moitié prix pour les enfans au-dessous de 12 ans, 11 oct—6,2ps

AVIS.—*Les soussignés, ont, ce jour, contracté une société sous la raison de Lewis & Cogley.* Ils offrent leurs services à leurs amis et au public comme Commissionnaires et Courtiers d'Actions et de Change ; leur bureau est rue de Chartres, No. 112.
W. T. LEWIS.
14 octobre—6 R. P. COGLEY.

EN débarquement du navire Mary & Harriet, de New-York, et à vendre à bon marché par les soussignés :
Fleurs de camomile, très-fraiches ; Camphre raffiné,
Graines de moutarde noire ;
Graines de lin nettoyées ; Fleur de soufre ;
Crême de Tartre, Borax rafiné.
2 oct DUCONGE & PEYCHAUD, rue Chartres, 89.

PORTE-CRAYONS patentés en or, argent et écaille monté en or et argent.—Reçu par le navire Tacitus de Liverpool, et à vendre par
E. JOHNS & Co.
2 oct. rue de Chartres, No. 87.

GRAINES DE JARDINAGE DE 1833.

EN débarquement du Robert Brown de New-York, une quantité de graines de jardinage, fraiches et assorties venant du jardin de W. Prince & Sons, à vendre à bon marché par DUCONGE & PEYCHAUD,
7 oct rue de Chartres, No. 89

PANACEE DE [illegible]

RECEMMENT reçu et à vendre [illegible] soussignés 150 caisses de Panacée de Swaim [illegible] avantageusement pour les cures de syphilis, [illegible] mes, maladies et autres provenant du sang.
DUCONGE & PEYCHAUD,
rue de Chartres, No. 89.

JAMBONS—Quelques barriques de JAMBONS sous enveloppe, à l'usage des familles, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
13 sept 38, rue de la Nouvelle Levée

SEL—720 sacs, en débarquement du navire Tactius, de Liverpool, et à vendre par
12 sep LINCOLN & GREEN.

BEURRE—15 barillets beurre frais, reçu par le bateau à vapeur Missourian, et à vendre par
GRAY, DURRIVE & CO,
13 sept rue de la Nouvelle-Levée, No. 38

EN débarquement du navire Edouard, de Marseille, à vendre par le soussigné, jarres de différentes grandeurs, ainsi que gobelets de diverses qualités, en magasin un assortiment complet de faïence de toute couleur, convenable pour le marché mexicain, porcelaine française, anglaise et cristaux.
V. AICARD,
2 sept rue de la Levée, No. 37.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
3 août Nouvelle Levée, No. 38

WHISKY, MAIS, &c—300 sacs Maïs, 2 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, 7 dito Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par
GRAY. DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée

PIG LEAD for sale by
sept 13 J. MAGER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

R. M. Heart vs. C. Rouquette, V. Abreo vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci-dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

CHEMIN-A-COULISSES DE PETERSBURG ET ROANOKE.
Avis aux Voyageurs et Négociants.

LE soussigné, au nom des président et directeurs de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin, et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussignés à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer en *quatre heures*. Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la malle à leur arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, &c. Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur naviguant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.
HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1833.
2 octobre—30

J. & J. DARRAMON reçoivent de France par la voie de New-York, par le *Cincinnati*,
5 balles véritables Indiennes de Jouy pour robes et meubles, avec bordures ;
Parfumerie, Chali broché et peint ;
300 douz. bas de soie de tout genre ;
160 do. filoselle, quelques uns qualité extra superbe ;
2 balles bretagnes françaises ;
Alepines en couleur pour robes,
400 douz. bas et chaussons de tout genre pour enfants ;
Lacets en fil ; mouchoirs batiste brodés ;
Robes en crêpe Aérophane ;
Passecoude blancs superfins ;
Gros de Naples unis et moirés ;
Satin noir pour gillets ;
Par le même navire un assortiment de marchandises anglaises. 18 oct

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE-ORLEANS ET CAROLLTON.

AVIS.—Des propositions seront immédiatement reçues au bureau de la Compagnie pour le contrat du transport des matériaux suivants :

65,000 pieds courants de bois, 7 sur 10, en billes de 16 à 32 pieds de long, à prendre au bassin Carondelet, et à délivrer au Goose Pond, entre les rues Perdido et Poydras.

De plus ; 65,000 pieds courants, 8 sur 10, en billes de 30 pieds de long, à prendre au bout du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, et à délivrer au Goose Pond.

18,000 pieds courants, 10 sur 12, en billes de 9 à 27 pieds de long, à prendre également du chemin à coulisses et à délivrer au Goose Pond.

700 pilotis de différentes longueurs, de 15, 30, 35 et 40 pieds de long, à prendre au chemin-à-coulisses ; 600 desquels *doivent être délivrés à la rue des Nayades*, entre le canal de Melpomène et le chemin de Félicité ; quelque peu à la limite supérieure du faubourg Lafayette, et le reste au Goose Pond.

On fera connaître l'époque du transport des dits matériaux et d'autres conditions, en s'adressant au bureau de la Compagnie, au secrétaire.
18 oct L. F. GENERES, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carollton.

DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 1er. novembre, pour le contrat d'enfoncer 500 pilotis dans la rue des Naïades.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie. Par ordre du bureau,
18 oct L. F. GENERES, secrétaire

Banque des Artisans et Commerçans de la Nelle. Orléans.

EN conformité d'une résolution de la direction de cette institution, les souscripteurs sont requis de payer à la dite Banque les sommes suivantes sur le montant de leurs souscriptions, savoir : 5 piastres le 1er. novembre 1833, 5 piastres le 1er. décembre 1833, 5 piastres le 1er. janvier 1834, 5 piastres le 1er. février 1834, 5 piastres le 1er. mars 1834, 5 piastres le 1er. avril 1834, 5 piastres le 1er. mai 1834, 5 piastres le 1er. juin 1834, 5 piastres le 1er. juillet 1834.

Par la 7e. section de la charte de cette institution il est pourvu que "Si un souscripteur refuse ou néglige de payer une somme ainsi requise, jusqu'à concurrence de la moitié de chaque action, dans les dix jours après que la dite somme aura dû ou devra être payée, les actions sur lesquelles, le dit paiement aura été d[illegible] seront perdues au profit de la compagnie."

A une assemblée des directeurs tenue le 1er. juillet 1833, il fut résolu que "Un intérêt de 5 pour cent par an sera alloué au souscripteur qui paiera le montant de souscription en anticipation des termes susdits.
Par ordre de la Direction,
4 oct JAS. R. HULLEN, caissier.

A DATER du 1er. novembre prochain, la banque de l'Union de la Louisiane allouera un intérêt à raison *d'un cent* par cent piastres, par jour, sur tous dépôts spéciaux. L'intérêt devant être compté dix jours après qu'avis aura été donné que le dépôt a été fait à cet effet.
Par ordre du bureau
9 oct J. B. PERRAULT, Caissier.

MAGASIN DE MODES.
Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.
MADAME VOLQUIN,

ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Batton, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. 26 août

LES soussignés ont reçu par le navire Tacitus, et offrent à vendre,
Couvertes de grandeurs assorties,
Coton pour chemises, Etoffes imprimées,
Shals d'Angola, Batiste, Bombazet,
Bandanas en soie, Siamoise,
Casquets bleus pour nègres, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Piqué de Marseille,
Robes au tambour et florencées, grosse Cotonnade,
Bas de coton et de soie,
Toile à voile anglaise, qualité supérieure.
20 sept KENNEDY, DUREL & Co.

SOIRERIES &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre, 4 caisses mouchoirs et bas de soie et un joli assortiment des gants de peau de daim pour dames. J PRATS & FILS,
20 sept rue St. Louis, No. 52

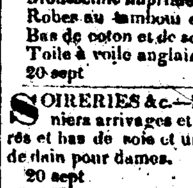

S'EST absentée de chez le soussigné, faubourg Montreuil, le 23 septembre dernier, une négresse américaine, teint rougeâtre, *nommée* **IDAY** ou **MARENDAY**, âgée d'environ 20 ans, petite taille, figure plate, large du haut et allongée du bas, gros nez plat du bas, parlant français ; elle a un trou cicatrisé à une des jambes. Elle se tient ordinairement bien vêtue, et a emporté avec elle des vêtements fins. On présume qu'elle est soutirée dans les *swamps*.

Dix piastres de récompense seront données pour son arrestation. Les capitaines sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.
9 oct—4,1ps BUNEL CORNU.

AVIS.

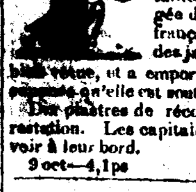

DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, un mulâtre se disant libre et se réclamant de M. Risingeon, occupé à la pompe à eau, à la Nouvelle-Orléans, et qui a ses papiers de liberté ; le nom de ce mulâtre est **GLEBER BROWN**, il a été débarqué d'un bateau à vapeur.

Le propriétaire ou celui qui a intérêt à le réclamer voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 20 septembre 1833.
27 sept—4,1ps AN. LUMINAIS, shériff

ESCLAVE EN MARRONAGE.

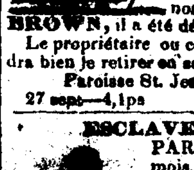

PARTIE marrone depuis environ cinq mois, une *griffonne* appartenant à Pierre Monette, nommée **LUCY**, et se faisant appeler quelquefois *Rebecca*. Elle est âgée d'environ 25 ans et a une cicatrice sous une oreille, de la grandeur d'une pièce de 25 sous. Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui la conduira chez le soussigné ou à la geole, et les frais de transport seront payés en outre.
P. MONETTE,
11 oct—8 Rue Royale, entre Hôpital et Quartier.

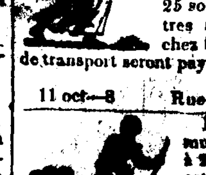

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces ; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toille blanche ; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il parait d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet—1a JULES FAZENDE.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—IL sera vendu par le juge soussigné, le samedi 2 novembre prochain, à 10 heures *du matin, sur les lieux*, pour compte de la succession de Hubert Denesse et Elizabeth Yearbray, sa femme, les propriétés suivantes, savoir :

1°. Une **HABITATION** cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 7 arpents de face au dit fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, ensemble la maison de maître, la cuisine et autres bâtisses, barrières, &c.

2°. 7 Têtes de Bêtes à Cornes, meubles de maisons, &c. Conditions : La terre, payable un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés portant hypothèque *jusqu'à parfait paiement. Les meubles, comptant.*
Paroisse de Plaquemine, 1er. octobre 1833.
9 oct G. LEONARD, juge

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Jefferson*—COUR DES PREUVES.—Succession de feu David Mullony.—*Lundi*, 28 octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la maison de cour, pour le compte de la succession de feu David Mullony, les propriétés ci-après, savoir:

1° Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 2, ayant mesure anglaise 32 pieds de face à *la rue Jackson, entre les rues Rousseau* et Chippewa sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les édifices qui sont desseus.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même faubourg, attenant au précédent et ayant les même dimensions.
Conditions : Comptant.
27 sept J. M. HARANG. juge encanteur.

F SAUTON, rue de la Vieille-Levée, No. 42, vient de recevoir par les *derniers arrivages du nord*, 400 caisses et demie caisses de vitres assorties comme suit : 7x9, 10x12, 10x13, 10x15, 11x14, 11x18, 12x15, 12x17, 13x18, 18x22, 18x24, 8x10, 9x14, 10x14, 10x17, 11x15, 12x14, 12x16, 12x18, 14x22, 14x24. *De plus*, 300 barillets blanc de céruse, de Metherwill & Brothers ; et un assortiment de peintures, de toutes couleurs qu'il vendra à bon marché. 7 oct.

AVIS—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, *le 31 mars* 1827, comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Bâton-Rouge, conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses sécurités.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jours de septembre mil-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
30 sept—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat.

[illegible]TURES.
R[illegible] 12 *et* 14.

[illegible] our des états [illegible] rme le public [illegible] nts pour re[illegible] un assortiment [illegible] VOITURES [illegible] qui seront [illegible] bon marché qu'on p[illegible] tenir dans [illegible] elle partie des Etats-Unis [illegible] termes ac[illegible] La plus grande partie des ouvrages qui sortiront [illegible] établissement seront garantis.

[illegible] reçu par le Nashville, une belle voiture d'[illegible] derne, une barrouche à [illegible] et à deux chevaux, [illegible] cheval, et deux waggons-barrouches, [illegible] manufacture de *Brewster & Coles*, New-Haven, (Connecticut.)

Aussi—Un assortiment complet de garnitures de voitures, telles que maroquins, galons, tattinets, franges, *terremens* &c.

En magasin—Un assortiment de voitures, barrouches, waggons-barrouches, pour un et deux chevaux, phaetons, chariots, &c. &c.

Il entreprend toute espèce de raccommodage, et les exécute avec goût et promptitude.
4 oct. M. WALTON.

AMANDES—50 balles Amandes, d'importations récente ; vendre par F H PETITPAIN,
9 c rues de Chartres et Toulouse

A VENDRE sur une habitation, 33 milles plus bas que la ville, une bascule en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds 5 pouces de diamètre, sur 15 pouces de profondeur, avec cercle de support en fer, grils et bouche de fourneau, et ses apparcils complets ; s'adresser à T. NICOLET & CO,
2 oct rue Royale, No. 103.

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
2 sept 36, rue de la Nouvelle Levée

PENSIONNAT LOUISIANAIS.
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur ; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, très-sain, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au-dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins, une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

SANGSUES!!!

6000 SANGSUES en débarquement et à vendre à la pharmacie de L. GAMOTIS, Rue du Camp, No. 39, entre Commune & Gravier.
27 sept—6

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 3 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, [illegible], &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, chapellets de tout genre et véritable remède de La Roy, tablettes de qu'en pillules, au magasin [illegible] ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

IL a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé BOB, appartenant à M. Drauzin Labranche, paroisse St. Charles, une négresse nommée Abiguail, appartenant à M. Grai, faubourg Marigny.
Une négresse nommée JULIENNE, se disant appartenir à M. Tipot, de la Nouvelle-Orléans.
Un nègre nommé DICK, appartenant à M. Lacoste, habitant de la paroisse St. Bernard.
Une négresse nommée JOSEPHINE, se disant à M. Fory, de la Nouvelle-Orléans.
Le 2 septembre, un mulâtre nommé SAMUEL, se disant appartenir à M. La. TASEN, au Bonnet-Quarré.
Une négresse nommée SOPHIE, appartenant à M. Leprêtre.
Une griffonne nommée THERESE avec son enfant appartenant à M. Sauton.
Betsey, appartenant à M. Lemoine.
Les propriétaires voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.
4 oct VICTOR PICAUD, geolier.

200 BOUTEILLES de Bière, en magasin et à vendre par
11 oct B. BOOTH & CO.

100 barriques *VIN DE MARSEILLE*, offert à 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23.
29 sept

GRANDS CLOUS ET CLOUS A RIVER—4000 livres, à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
30 sept rue Royale, No. 117

BOIS de Campêche et d'Acajou Salsepareille, importés de la Baie d'Honduras, à vendre par
JULES LE BLANC,
30 sept rue Royale, No. 103

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,
35 Actions de la Banque de l'Association Consolidée, provenant de MM. P. Hoch et Kernion et Coulon Jumonville. Les acquéreurs fourniront à la Banque des hypothèques pour garantie leurs actions, à la satisfaction de la Direction, la prime payable comptant. 11 oct

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 26 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera exposé aux enchères, le Bail à loyer, de six magasins à deux étages et lesquels se trouvent divisés dans l'édifice érigé sur la Levée, entre les deux halles, chaque magasin fesant face d'un côté à la Levée, et l'autre au chemin public.

Les adjudicataires pourront le même jour prendre possession de ce qui leur seront adjugé, et les baux ne commenceront à courir que le 1er. de novembre prochain, pour un an. Les loyers seront payables tous les mois. 16 oct

PAR T. MOSSY.

MARDI, 29 d'octobre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de dame Marie Mélicerte Saulet, un Lot de Terre de forme irrégulière, situé au faubourg Saulet, mesurant environ 234 pieds 9 pouces de face à la rue Colisée, 149 pieds 6 pouces à la rue Mélicerte, 269 pieds 6 pouces à la rue Prytanée, et 68 pieds à la rue Clio.

Conditions de la vente : Les quatre cinquièmes payables comptant, et l'autre cinquième payable à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 27 sept

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi 28 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et terrains ci-après, dépendant de la succession de feue veuve Nicholas Roche, née Ségur :

Pélagie, négresse âgée de 42 ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

Winey, mulâtresse de 32 ans, blanchisseuse, et un peu couturière.

Polly, négresse de 55 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Rosette, négresse âgée de 40 ans depuis longtemps marchande de *légumes sur* la Levée, avec sa fille Louise âgée de 5 ans.

Un ilet de terre situé au faubourg Gravier, entre les rues Gravier, St. Paul, Pigeonnier et Girod, divisé en lots conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : Les esclaves payables un quart comptant et la balance dans un an ; et les Terrains à 1, 2 et 3 ans, en *billets par coupons*, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 sept—9

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY.

JEUDI, 31 octobre prochain, il sera vendu, à midi, au café de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de feu dame Louise Fontaine Vve. Thomas Porée.

LES PROPRIETES SUIVANTES :

Géneviève, *négresse créole*, âgée de 30 ans, avec son enfant Edouard, mulâtre âgé de 2 ans ; Cécile, négresse de 17 ans ; Zilia, négresse de 40 ans ; Aline, négresse de 40 ans ; Aimée, négresse de 50 ans ; Louis, nègre cuisinier, de 50 ans ; Madelon, négresse de 35 ans ; Rosette Griffonne de 45 *ans*, avec son enfant Paul, de 4 ans ; Victoire, griffonne de 18 ans ; Antoine, négrillon de 11 ans.

Tous ces esclaves ont des talens qui seront annoncés au moment de la vente, aussi leurs bonnes ou mauvaises qualités. Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, not. pub.

Conditions : Un an de terme, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et par coupons à la convenance des vendeurs. Aussi :
2 Actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
30 Actions de la Banque d'Orléans.
4 Actions de la Banque de Cité. Payable comptant.
2 octobre

PAR T. MOSSY.

LE *samedi*, 9 *novembre prochain*, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 4 octobre 1833, pour compte de la succession de feu Léandre Lacoste Sr.

6 SUPERBES LOTS DE TERRE

Situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Champs Elysées et d'Amour, 5 desdits lots faisant face au *Rail-Road* et mesurant chacun 23 pieds 7 pouces de face, sur 102 pieds de profondeur. Le 6me. ayant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Amour, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan dressé par M. Pilié, voyer, le 28 septembre et exposé à la Bourse.

DE PLUS : No 1. Le nègre Sam, âgé d'environ 24 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, domestique, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 2. Le nègre Simon, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 3. Jean-Baptiste, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, bon nègre de champs, ayant une hernie et un peu sourd.

No 4. Moses, mulâtre âgé d'environ 32 ans, bon travailleur, ayant eu un accès de folie, il y a 14 ans, depuis cette époque il s'est toujours bien porté, adonné à la boisson.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Les lots de terre payables à 1, 2 et 3 ans de termes. Les esclaves payables moitié en mars 1834, et moitié en mars 1835 ; le tout en billets endossés à satisfaction et par coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, en l'étude de L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs 9 oct

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu *mardi*, 29 *octobre* 1833, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, un superbe atelier accoutumé aux travaux d'habitation, composé de **48 ESCLAVES** créoles ou acclimatés, dont plusieurs à talens, tels que cochers, tonneliers, charpentiers, charretiers, peintres et vitrier, couturières, blanchisseuses, repasseuses et plusieurs marchandes, bonnes domestiques, &c. aussi, plusieurs beaux et bons nègres de champs.

Des affiches désignant le sexe, l'âge et les qualités de chaque esclave, seront distribuées au bureau d'encan, dix jours avant la vente.

Cette vente est positive : les esclaves sus-désignés proviennent de la succession de feu G. Jn. Lombard fils.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 18 sept—12,2ps

JE certifie que M. Rapalo m'a guéri des fièvres en frissons qui me retenaient depuis trois mois au lit, sans pouvoir obtenir quelque soulagement de tous les remèdes que j'avais pris jusque là. J'en donne avis à ceux qui seraient attaqués de ce mal, afin qu'ils puissent s'adresser à M. Rapalo, demeurant rue St. Pierre, No. 64.
11 oct—3 (signé) SALVADOR GISPER.

44 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC,
21 oct rue Royale, No. 103

EN débarquement du navire français la Zilia, de Bordeaux, capitaine Lavallée, à vendre par les soussignés :
43 Barriques Vin rouge de Graves de très bonne qualité, sous les Nos. 1 et 2 ;
8 Barriques de Vin rouge vieux de Graves ;
6 Barriques do. moins vieux ;
16 Barriques de Vin rouge, le tout ayant droit au drawback.
21 oct J. B. & F. LABATUT.

PRODUITS DE MARSEILLE—Divers articles arrivant de Marseille, tels que, huile douce de 1re. qualité, salaisons assorties, fruits à l'eau-de-vie très-beaux, vin Muscat et de côtes ; liqueurs, fruits cristalisés, &c. &c., à vendre par L. H. LOREILHE,
successeur de Lanavit,
21 oct encoig. Bourbon & Douane.

TOILE à draps écrue de Russie, et cigarres de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par
27 sept LINCOLN & GREEN.

HUILE DE LAMPE—50 pipes, Huile de lampe, à vendre par F. H. PETITPAIN,
4 sept coin Chartres et Toulouse.

A VENDRE—10 Terrains situés rue Ferdinand, entre les rues Craps et d'Amour. S'adresser à
CHS. HATREL,
16 sept rue de Chartres, No. 123

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union,
CHS. HATREL,
3 juil rue de Chartres, No. 123.

HOTEL DES ETRANGERS & DES HABITANS.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son établissement d'*Hôtel des Etrangers* dans la grande et vaste maison de M. B. Marigny, près la bourse Hewlett, où il espère obtenir le patronage des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la commodité des appartemens que par la bonne tenue de la maison. Ledit hôtel sera ouvert le 12 octobre. Il y aura, comme par le passé, une table d'hôte, qui sera pourvue de tout ce que la saison pourra fournir.
4 oct—8,2ps R. MARTY.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, *baguettes de rideaux et escaliers* [illegible] chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 [illegible]—6m.

CAMOMILLE NOUVELLE. En débarquement du navire Mary-Harriet, à vendre par
30 sept DUCONGE & PEYCHAUD, rue Chartres

VENTES A[illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu [illegible] courant, à midi, à la Bourse de H[illegible]

Une négresse créole [illegible] d'environ 30 ans, bonne cuisinière boulangère, [illegible] sseuse, repasseuse et bonne domestique de ma[illegible] des vices et maladies prévus par les lois, excepté qu'elle se dérange quelquefois, mais rarement.

Conditions : Un demi comptant, et l'autre demi, payable en mars prochain, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Féraud, not. public, aux frais de l'acquéreur. 22 oct

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi 1er. novembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 50, Nouvelle-Levée, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de J. Van Praag, un assortiment général de marchandises sèches, et de linges faits. Aussi, meubles de maison et de cuisine.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossé. 22 oct

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, *mercredi*, 30 du courant, à 10 heures, au poteau No. 132, rue de la Nouvelle-Levée, un assortiment général de marchandises sèches, de linges faits, faïences et 40 paniers de faïences assorties.

Conditions : seront connues au moment de la vente.
22 octobre

PAR J LEVY & WHITING.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, la *négresse* Lucretia, *âgée* d'environ 29 ans, avec son enfant de 9 mois ; acclimatée, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Elle est bonne surtout pour une maison et à garder des enfans.

L'esclave Amie, d'environ 20 ans, créole, parlant anglais et français, bonne pour les travaux des champs et le service d'une maison.

L'esclave Milly, de 24 ans, acclimatée, cuisinière, blanchisseuse et servante de *maison*. Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévs par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 oct

JEUNE GARDE A CHEVAL
GARDE-A-VOUS!!!

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 27 courant, à 6 heures et demie du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
FRED. MYEVRE,
[illegible] oct maréchal des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, avec les lances, en tenue d'été.
Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT,
23 oct maréchal-des-logis-chef

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,

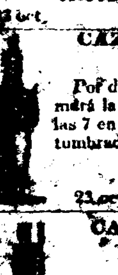

Por disposicion del capitan, la compañia tomará las armas el domingo, 27 del corriente, á las 7 en punto de la mañana en el parage acostumbrado, casaca de paño y pantalon blanco.
DIEGO MANCHON,
23 oct—4 sargento 1°

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Par ordre du capitaine, la compagnie prendra les armes dimanche 27 du courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement.
Veste de drap et pantalon blanc.
DIEGO MANCHON,
24 octobre—3 Sergent-Major

CAZADORES DE ORLEANS,

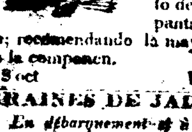

Por disposicion del capitan la compañia tomará las armas el Jueves 24 del corriente, reuniendose en el parage acostumbrado a las tres en punto de la tarde, con casaca de paño, pantalon blanco y morrion con pompon ; recomendando la mayor puntualidad a los individuos que la componen.
18 oct RAFAEL PEREZ, sarg. 1°

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,
En débarquement et à vendre comme à l'ordinaire au magasin de Graines de Jardinage de
WILLIAM SMITH,
RUE DE LA DOUANE, No. 85.

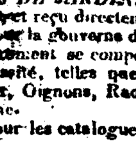

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par le navire *Hostsville*, arrivant de New-York, en une courte traversée, un fort assortiment de *GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES*, de la récolte de 1833, et reçu directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses amis absens, il prévient que son assortiment se compose de toutes les graines de première nécessité, telles que Betteraves, Choux, Carottes, Poireaux, Oignons, Radis, Epinards, Navets et Pois d'antonne.

Pour les catalogues, &c., adressez-vous à
WM. SMITH,
Rue de la Douane, No. 85.

AUSSI—Un approvisionnement d'Herbes médicinales sèches, reçu par le Cincinnati, de New-York, telles que Baume, Menthe, Absynthe, Hysope, Pouliot, Marrube, &c.
23 octobre

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

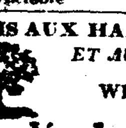

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines,

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur *HALPHEN* a transporté son domicile de la rue St Louis à la rue Dumaine, N° 45, entre Condé et Royale, maison de M. Chevalier Delacroix. 9 oct—3

A VENDRE.

500 PIEUX environ, appointés, et de hautes dimensions, les dits pieux de cyprière, s'adresser au bureau de l'Abeille. 4 oct—6

MAIS EN EPIS—Environ 4000 barils de maïs en épis, en magasin et de première qualité, à vendre. S'adresser aux *Fres Post Stores*, près la presse d'en bas.
2 oct

EN débarquement du navire General Stark, de Marseille et à vendre par les soussignés,
300 Barils Eau-de-Vie d'Espagne ;
440 Rames Papiers Espagnol,
J. PRATS & FILS, rue Sta. Anna, No. 52.
AUSSI en magasin, 600 rames papiers de Gênes dit fondus. 25 sept

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cet avis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se propose au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.
14 oct THOS. WILLIAMS.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Hamilton de Boston, 400 caisses [illegible] ; 50 barils Maquereaux, No. 3 ; 20 do. do. No. [illegible] do. do. No. 1 ; 250 caisses de Savon "James B[illegible]", 250 demi-caisses do. F. H. PETITPAIN,
16 oct encoig. Chartres & Toulouse

MUNCH & [illegible],
Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,
PLOMBIERS, [illegible] ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papeterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc ; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduite en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage [illegible] achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 20 juillet—3m